

**8 Faits divers & Justice**

**Affaire Serge Maurice Mabilia**

**La famille maintient la pression**

**LBON**  
Libreville/Gabon

**APRÈS** sa première sortie samedi 26 septembre dernier au quartier Batavéa, dans le 4ème arrondissement, la famille de Serge Maurice Mabilia, interpellé le 17 septembre, s'est une nouvelle fois retrouvée hier. Le lieu de rencontre des parents et amis du mis en cause était, cette fois, le palais de justice de Libreville où ils entendaient mettre la pression à la justice, en vue "de la libération sans condition de leur fils". En l'absence du porte-parole de la famille, Serge Maurice Pambou, les manifestants étaient

conduits par Stéphane Iloko, qui s'est insurgé contre des vices relevés dans la procédure. Selon lui, l'ancien ministre de la Fonction publique « n'a été interrogé ni par un officier de gendarmerie, ni par un magistrat ». Et, de ce fait, il n'a pas « pu savoir pourquoi il était arrêté ». La famille de Serge-Maurice Mabilia a donc interpellé le président de la République, chef de l'Etat, président du Conseil supérieur de la magistrature, « afin que cesse l'ignominieuse instrumentalisation de la justice à des fins politiques ». En rappel, M. Mabilia est accusé d'avoir procédé personnellement à des recouvrements avoisinant deux milliards de



Photo : LBON

Les parents et amis de Serge Maurice Mabilia devant le palais de justice hier.

francs dans le cadre d'un redressement judiciaire, à l'époque où il était directeur des Grandes entreprises, un démembrement de la direction gé-

nérale des Impôts. Des sommes encaissées « sans avis de mise en recouvrement et ce, en violation des dispositions du code général des Impôts y relatives », avait expliqué le procureur de la République. À en croire une source familiale, les démêlés judiciaires de Serge Maurice Mabilia seraient consécutifs à son appartenance au mouvement "Héritage et Modernité", un courant, pourtant dissout, à l'instar de toutes les autres tendances au sein du Parti démocratique gabonais (PDG). Aux dernières nouvelles, l'audition de Serge Maurice Mabilia devant le juge d'instruction, prévue hier, a été reportée à une date ultérieure.

**Accident de la circulation sur la Voie-Express**

**L'embardée d'un taxi-bus fait un mort à Belles-Peintures**

**Styve Claudel ONDO MINKO**  
Libreville/Gabon

**UN** accident de la circulation s'est produit, hier, vers 10 heures, à hauteur du quartier Belles-Peintures, dans le troisième arrondissement de Libreville. Un taxi-bus de 18 places à moitié plein, y a effectué une embardée, enregistrant un mort, Armel En-

gone, Gabonais âgé de 28 ans, qui a rendu l'âme à l'hôpital d'instruction des armées de Melen où il a été évacué. Mais aussi trois blessés dont le pronostic vital ne serait plus engagé. Selon les témoins de la scène, le véhicule roulait dans le sens Pk 5-Awendjé. Parvenu au lieu-dit "Deux-Poteaux", le conducteur aurait subitement effectué une



Photo : E. Oyaba

Le Mercedes qui a terminé sa course sur un talus, hier, au niveau de l'échangeur du Pk5.

sortie de route, qui s'est terminée par un tonneau. Aidés de quelques volontaires, la dizaine d'occupants a réussi tant bien que mal à s'extraire de l'habitacle. Par la suite, quatre d'entre eux, jugés comme gravement atteints, ont été acheminés à l'hôpital d'instruction des armées. Mais l'état de santé d'Armel Engone sera de plus en plus préoccupant à son arrivée aux urgences de l'hôpital militaire. Atteint de multiples lésions locales provoquées par le choc, il a rendu l'âme,

quelques minutes plus tard. Deux blessés sont restés en observation, alors que le troisième est sorti en début d'après-midi. A signaler qu'à quelques encablures de cette embardée, une autre sortie de route a mis en scène un véhicule de marque Mercedes, immatriculé BA-486-AA, vers 13 heures. L'automobile qui roulait dans le sens Échangeur de la cité de la Caisse-Awendjé, a terminé sa course sur un talus. Son conducteur voulait, semble-t-il, éviter trois piétons.

**Vol et usurpation de titre**

**Deux faux policiers démasqués à Oyem**

**Alexis NDONG SIMA**  
Oyem/GABON

**ABA BEKALE** Hubert, 28 ans et Mba Ndong Yann Marius, 27 ans, tous deux sans emploi et domiciliés au quartier Adjougou, dans le deuxième arrondissement d'Oyem, viennent d'être neutralisés par les éléments de l'antenne de la police judiciaire du Woleu-Ntem. Selon une source proche du dossier, dans un premier temps, les services de la PJ sont inondés de plaintes faisant état de ce que leurs agents en civil détournent de paisibles citoyens en les délestant des sommes d'argent et autres biens après les avoir molestés. Et, tout justement, le 19 septembre dernier, aux environs de 8 h, une personne de bonne foi signale aux policiers la présence de deux individus aux al-



Photo : ANS

Les deux présumés faux policiers, Aba bekalé Hubert et Mba Ndong Yann Marius, désormais aux mains de la justice.

lures louches s'en prenant à un sujet burkinabé, gardien dans un hôtel situé derrière le grand marché de Ngouema, dans le deuxième arrondissement d'Oyem. Après avoir agressé le gardien, les deux malfrats prennent la fuite, emportant avec eux son téléphone portable et une somme de 15.000f cfa. Par la suite, ce dernier raconte sa mésaventure à sa pa-

tronne, qui décide de porter plainte contre x. La chance aidant, alors que leur véhicule passe devant une concession, le gardien, assis à côté de son employeur, reconnaît un de ses agresseurs, le nommé Mba Ndong Yann Marius. Celui-ci monte la garde, tandis que son complice opère à l'intérieur d'une habitation. La dame descend du véhicule et engage

une conversation avec Mba Ndong, qui ne met pas du temps pour comprendre qu'il est démasqué et tente de prendre la poudre d'escampette. Malheureusement pour lui, une patrouille de la PJ arrive sur les lieux et procède à son interpellation. Conduit manu militari au poste, le présumé faux policier se met à table en indiquant aux agents la planque de son complice Aba Bekale Hubert qui, lui, sera cueilli le lendemain matin dans la concession paternelle, au quartier Adjougou. Comme son complice, il reconnaîtra les faits. Après une garde à vue de 48 h, les deux comparses ont été présentés devant le parquet de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, qui les a placés en détention préventive à la prison centrale d'Oyem pour usurpation de titre, vol, violence et voies de faits.

